

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR



Contrat d'engagement du Groupe Hospitalier Seclin Carvin pour la prise en charge de la douleur.

Nos médecins et nos personnels paramédicaux sont animés par une volonté forte de lutte contre la douleur et vous accompagnent au quotidien dans cette démarche.

Nos équipes s'engagent à respecter l'article du code de la Santé Publique stipulant que « *Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte.* »

Ainsi, nous nous engageons à :

Reconnaître votre douleur.

Plusieurs situations sont à distinguer :

- **Les douleurs aiguës** (post-chirurgie, traumatisme, ...) : leurs causes doivent être recherchées et elles doivent être traitées. Leurs durées sont limitées dans le temps.
- **Les douleurs provoquées par certains soins ou examens.** Ces douleurs peuvent être prévenues.
- **Les douleurs chroniques** : elles durent plus de trois mois. C'est un syndrome à part entière, complexe, car il englobe des dimensions somatiques, affectives et psychiques. Les médicaments antalgiques sont une aide précieuse mais leur efficacité est souvent partielle. La prise en charge s'enrichit avec d'autres techniques comme la kinésithérapie, la neurostimulation, la relaxation, et la prise en charge psychologique.

Évaluer votre douleur.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur : l'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous !

L'évaluation de la douleur est systématique dès votre arrivée dans notre établissement, et sera régulière tout au long de votre séjour.

Durant votre hospitalisation, vous serez donc sollicité(e) par nos équipes médicales et paramédicales pour connaître l'intensité de votre douleur, en la notant **entre 0** (pas de douleur) **et 10** (douleur insupportable).

En exprimant et en évaluant votre douleur, vous nous aiderez à mieux vous soulager !

D'autres outils d'évaluation sont utilisés par nos soignants si vous n'êtes pas en capacité de vous exprimer (exemple : les jeunes enfants, les patients non communicants). En fonction du niveau de la douleur, le traitement antalgique sera adapté.

Prévenir et soulager votre douleur.

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à diminuer l'intensité de votre douleur en :

- répondant à vos questions
- vous expliquant les soins qui vous seront faits et leur déroulement
- utilisant le ou les moyens les mieux adaptés

Les antalgiques sont des médicaments qui visent à vous soulager.

Il en existe de différents types, la morphine en fait partie.

Les traitements médicamenteux sont prescrits en fonction de la nature, de l'intensité de la douleur et adaptés régulièrement. Ils la soulagent, même s'ils ne peuvent pas toujours la supprimer entièrement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et pourront vous être proposées.



L'évaluation de la douleur c'est d'abord vous !